



# INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

En 2015, 13,2 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans (14,8%) n'étaient ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation en Europe. Chaque année, en France, 110 000 jeunes sortent du système scolaire sans aucun diplôme. Le taux de chômage des 15-24 ans était de 24 % fin 2015. Les jeunes sont une richesse sur laquelle notre pays doit investir. De très nombreux dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes existent déjà, il est cependant impératif de les dynamiser, les rendre lisibles, les rationaliser et les optimiser par un pilotage stratégique avec une vision transversale des problématiques (logement, santé, emploi, formation...). L'UDES - historiquement présente sur le champ de l'éducation et de l'accompagnement socioprofessionnel - entend pleinement contribuer à cet effort indispensable pour l'insertion professionnelle des jeunes.

1

## **Préparer une loi-cadre, en concertation avec les organisations représentant les jeunes, instaurant une politique jeunesse ambitieuse et systémique pour :**

- ➔ Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie active.
- ➔ Favoriser leur accès à la citoyenneté et leur promotion sociale.
- ➔ Prendre en compte les conséquences de tout projet de loi sur les générations futures.

2

## **Lutter contre les inégalités sociales et territoriales à l'école et à l'université.**

- ➔ Amplifier les réformes entamées en matière d'éducation et d'allocation des moyens aux établissements : revaloriser les carrières et stabiliser les équipes pédagogiques en zones prioritaires, développer et étendre au secondaire l'aide aux élèves en difficulté...
- ➔ Prévenir plus rapidement le décrochage scolaire grâce à des dispositifs qui ont fait leurs preuves (écoles de la deuxième chance, EPIDE, alternance, accompagnement à la scolarité ...).

3

## **Resserrer le lien école-entreprises.**

- ➔ Favoriser au sein des établissements scolaires la connaissance mutuelle et l'appropriation par les équipes pédagogiques et les jeunes des codes de l'entreprise notamment celles de l'économie sociale et solidaire.
- ➔ Encourager les sessions « découverte entreprise » et favoriser l'esprit d'entreprendre sous forme associative, coopérative et mutualiste comme par exemple les junior associations.

4

## **Développer les fondements de l'éducation populaire au sein de l'école.**

- ➔ Individualiser davantage les parcours des élèves, en intégrant des pédagogies alternatives (mode projet, coopération, travaux personnels, sport, culture...) et valoriser les compétences que détient nécessairement chaque élève, via un domaine d'excellence.

5

## **Améliorer la culture de l'entrepreneuriat auprès des jeunes.**

- ➔ Orienter davantage la sensibilisation et l'implication des acteurs d'appui-conseil vers ces publics.
- ➔ Réserver une partie des fonds gérés par BPI France au financement de projets de création d'entreprise par des jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans en valorisant les initiatives de l'économie sociale et solidaire.

6

## **Poursuivre la garantie jeunes** (accès à l'emploi, formation, logement, mobilité, santé...).

- ➔ Simplifier le suivi administratif et renforcer l'accompagnement et les moyens dévolus aux missions locales.

7

## **Lancer un programme pluriannuel pour le logement des jeunes, préalable indispensable pour créer les conditions de l'autonomie.**

- ➔ Adapter les solutions d'hébergement et les aides au logement aux modes de résidence actuels (colocation, résidence intergénérationnelle, logement transitoire ou adapté aux alternants...).

8

## **Mieux valoriser l'engagement des jeunes.**

- ➔ Promouvoir et reconnaître des dispositifs comme le service civique, la réserve citoyenne et toute forme d'engagement.